

CONGREGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS

Prot. N. 10/18

DECRET

SUR LA CELEBRATION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE MERE DE L'EGLISE DANS LE CALENDRIER ROMAIN GENERAL

La joyeuse vénération dédiée à la Mère de Dieu dans l'Eglise contemporaine, à la lumière de la réflexion sur le mystère du Christ et sur sa propre nature, ne pouvait pas oublier cette figure de Femme (cf. Gal 4, 4), la Vierge Marie, qui est à la fois Mère du Christ et Mère de l'Eglise.

Ceci était déjà en quelque sorte présent dans la pensée de l'Eglise à partir des paroles prémonitoires de saint Augustin et de saint Léon le Grand. Le premier, en effet, dit que Marie est la mère des membres du Christ, parce qu'elle a coopéré par sa charité à la renaissance des fidèles dans l'Eglise; puis l'autre, quand il dit que la naissance de la Tête est aussi la naissance du Corps, indique que Marie est en même temps mère du Christ, Fils de Dieu, et mère des membres de son Corps mystique, c'est-à-dire de l'Eglise. Ces considérations dérivent de la maternité de Marie et de son intime union à l'œuvre du Rédempteur, qui a culminé à l'heure de la croix.

La Mère en effet, qui était près de la croix (Jn 19, 25), accepta le testament d'amour de son Fils et accueillit tous les hommes, personnifiés par le disciple bien-aimé, comme les enfants qui doivent renaître à la vie divine, devenant ainsi la tendre mère de l'Eglise que le Christ a générée sur la croix, quand il rendait l'Esprit. A son tour, dans le disciple bien-aimé, le Christ choisit tous les disciples comme vicaires de son amour envers la Mère, la leur confiant afin qu'ils l'accueillent avec affection filiale.

Guide prévoyante de l'Eglise naissante, Marie a donc commencé sa propre mission maternelle déjà au cenacle, priant avec les Apôtres dans l'attente de la venue de l'Esprit Saint (cf. Ac 1,14). Dans ce sentiment, au cours des siècles, la piété chrétienne a honoré Marie avec les titres, en quelque sorte équivalents, de Mère des disciples, des fidèles, des croyants, de tous ceux qui renaissent dans le Christ, et aussi de "Mère de l'Eglise", comme il apparaît dans les textes d'auteurs spirituels ainsi que dans le Magistère de Benoît XIV et de Léon XIII.

De ce qui précède on voit clairement le fondement sur lequel le bienheureux pape Paul VI, en concluant, le 21 novembre 1964, la troisième session du Concile Vatican II, a déclaré la bienheureuse Vierge Marie "Mère de l'Eglise, c'est-à-dire Mère de tout le peuple chrétien, aussi bien des fidèles que des Pasteurs, qui l'appellent Mère très aimable", et a établi que "le peuple chrétien tout entier honore toujours et de plus en plus la Mère de Dieu par ce nom très doux".

Le Siège apostolique a ainsi proposé, à l'occasion de l'Année Sainte de la Réconciliation (1975), une messe votive en l'honneur de la bienheureuse Marie Mère de l'Eglise, insérée par la suite dans le Missel Romain; il a aussi accordé la faculté d'ajouter l'invocation de ce titre dans les Litanies Laurétanes (1980) et il a publié d'autres formules dans le recueil des messes de la bienheureuse Vierge Marie (1986). Pour certaines nations, diocèses et familles religieuses qui en ont fait la demande, il a concédé d'ajouter cette célébration dans leur Calendrier particulier.

Le Souverain Pontife François, considérant avec attention comment la promotion de cette dévotion peut favoriser, chez les Pasteurs, les religieux et les fidèles, la croissance du sens maternel de l'Eglise et de la vraie piété mariale, a décidé que la mémoire de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de l'Eglise, soit inscrite dans le Calendrier Romain le lundi de la Pentecôte, et célébrée chaque année.

Cette célébration nous aidera à nous rappeler que la vie chrétienne, pour croître, doit être ancrée au mystère de la Croix, à l'oblation du Christ dans le banquet eucharistique et à la Vierge offrante, Mère du Rédempteur et de tous les rachetés.

Une telle mémoire devra donc apparaître dans tous les Calendriers et les Livres liturgiques pour la célébration de la Messe et de la Liturgie des Heures; les textes liturgiques nécessaires à ces célébrations sont joints à ce décret et leurs traductions, approuvées par les Conférences Episcopales, seront publiées après la confirmation de ce Dicastère.

Là où la célébration de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de l'Eglise, est déjà célébrée, selon les normes du droit particulier approuvé, à un jour différent avec un degré liturgique supérieur, même dans le futur, peut être célébrée de la même manière.

Nonobstant toutes choses contraires.

Du siège de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, le 11 février 2018, en la mémoire de la bienheureuse Vierge Marie de Lourdes.

Robert Cardinal Sarah

Préfet

✠ Arthur Roche

Archevêque Secrétaire

COMMENTAIRE

LA MÉMOIRE DE MARIE “MÈRE DE L’EGLISE”

En application de la décision du Pape François, avec décret du 11 février 2018, cent-soixantième anniversaire de la première apparition de la Vierge à Lourdes, la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements a disposé l’inscription de la mémoire de la « Bienheureuse Vierge Marie Mère de l’Eglise » dans le Calendrier Romain Général. Avec le décret on indique les textes liturgiques relatifs à la célébration, en latin, de la Messe, de l’Office Divin ainsi que pour le Martyrologe Romain. Les Conférences Episcopales devront approuver la traduction de ces textes et, après la confirmation par le Dicastère, les publier dans les livres liturgiques de leur juridiction.

Le motif de la célébration est décrit brièvement dans le décret lui-même, rappelant le progrès réalisé dans la vénération liturgique réservée à la Vierge Marie, suite à une meilleure compréhension de sa présence « dans le mystère du Christ et de l’Eglise », comme l’a expliqué le chapitre VIII de la *Lumen gentium* du Concile Vatican II. A juste titre, en effet, au moment de promulguer cette constitution conciliaire, le 21 novembre 1964, le bienheureux Paul VI a voulu reconnaître à Marie solennellement le titre de « Mère de l’Eglise ». Le peuple chrétien, en deux mille ans d’histoire, avait compris de plusieurs manières le lien filial qui unit étroitement les disciples du Christ à sa très sainte Mère. L’Evangéliste Jean rend un témoignage explicite à ce lien, en rapportant le testament de Jésus mourant sur la croix (cf. Jn 19, 26-27). Après avoir donné sa propre Mère aux disciples et ceux-ci à sa Mère, « sachant que tout était accompli », Jésus mourant « rend l’esprit » pour la vie de l’Eglise, son corps mystique. En effet, « c’est du côté du Christ endormi sur la croix qu’est né l’admirable sacrement de l’Eglise tout entière » (*Sacrosanctum Concilium*, n. 5).

L’eau et le sang qui ont jailli du cœur du Christ sur la croix, signe de la totalité de son offrande rédemptrice, continuent sacramentellement à donner vie à l’Eglise à travers le Baptême et l’Eucharistie. Dans cette communion admirable, qui doit toujours être alimentée entre le Rédempteur et les rachetés, la très sainte Vierge Marie a sa mission maternelle à accomplir.

Ceci est rappelé par le passage évangélique de Jn 19, 25-34 choisi pour la messe de la nouvelle mémoire. Ce texte était déjà mentionné – avec les lectures de Gn 3 et de Ac 1, -, dans la messe votive « de sancta Maria Ecclesiae Matre » approuvée par la Congrégation pour le Culte Divin en 1973, en vue de l’Année Sainte de la Réconciliation de 1975 (cf. *Notitiae* 1973, pp. 382-383).

La commémoration liturgique de la maternité ecclésiale de Marie avait donc trouvé place, parmi les messes votives, dans l’*editio altera* du *Missale Romanum* de 1975. Puis, durant le pontificat de saint Jean Paul II, on a donné la possibilité aux Conférences Episcopales d’ajouter le titre de « Mère de l’Eglise » dans les Litanies Laurétanes (cf. *Notitiae* 1980, p. 159). Aussi, à l’occasion de l’Année mariale, la Congrégation pour le Culte Divin a publié d’autres formulaires de messes votives sous le titre de Marie Mère et Image de l’Eglise dans la *Collectio missarum de Beata Maria Virgine*. Au cours des années, l’insertion de la célébration de la « Mère de l’Eglise » dans le Calendrier propre de certains Pays, comme la Pologne et l’Argentine, le lundi après la Pentecôte, avait été approuvée. La même célébration avait été inscrite à d’autres dates pour des lieux particuliers comme la Basilique de Saint-Pierre, où avait eu lieu la proclamation de ce titre par Paul VI ; il en est de même pour les Propres de certains Ordres et Congrégations religieuses.

En considérant l’importance du mystère de la maternité spirituelle de Marie qui, dans l’attente de l’Esprit Saint à la Pentecôte (cf. Ac 1, 14), n’a jamais cessé de prendre soin maternellement de l’Eglise pèlerine dans le temps, le Pape François a décidé que, le lundi après la Pentecôte, la mémoire de Marie Mère de l’Eglise soit obligatoire pour toute l’Eglise de Rite Romain. Le lien entre la vitalité de l’Eglise de la Pentecôte et la sollicitude maternelle de Marie à son égard est évident. Dans les textes de la Messe et de l’Office divin, le passage de Ac 1, 12-14, comme aussi celui de Gn 3, 9-15.20, lu à la lumière de la typologie de la nouvelle Eve, constituée « Mater omnium viventium » au pied de la croix du Fils Rédempteur du monde, éclaire la célébration liturgique.

Le voeu est que cette célébration, étendue à toute l’Eglise, rappelle à tous les disciples du Christ que, si nous voulons grandir et être remplis de l’amour de Dieu, il faut planter notre vie sur trois grandes réalités - la Croix, l’hostie et la Vierge : *crux, hostia et virgo...* Ce sont trois mystères que Dieu a donnés au monde pour structurer, féconder, sanctifier notre vie intérieure et nous conduire vers Jésus. Ce sont trois mystères à contempler dans le silence (R. Sarah, *La force du silence*, n. 57).

Robert Cardinal Sarah
Préfet de la Congrégation pour le Culte Divin
et la Discipline des Sacrements

QUELQUES INDICATIONS LITURGIQUES

Propositions dans l'attente de la publication des livres officiels

Sources : Congregatio de Culto Divino et Disciplina Sacramentorum - Adnexus decreto diei 11 Februarii 2018, Prot. N. 10/18 - Additiones in Libris liturgicis Ritus Romani de memoria B. Mariae Virginis Ecclesiae Matris

Dans le Calendrier Romain Général

Lundi après la Pentecôte – **Sainte Vierge Marie, Mère de l'Eglise** – Mémoire obligatoire

Pour la célébration de la Messe

Formulaire

Messe votive en l'honneur de la Vierge Marie, Mère de l'Eglise

Missel Romain, Desclée-Mame, 1978, édition « carrée », p. 1003-1005

Ce formulaire est complet (oraisons, antiennes, préface)

Lectures propres (voir ci-dessous)

Sainte Marie, mère de l'Eglise

Messes en l'honneur de la Vierge Marie,

Desclée-Mame, 1988, p. 176-180

Ce formulaire est complet (oraison, antiennes, préface)

Lecture propre (voir ci-dessous)

La couleur liturgique sera blanche.

Lectionnaire

Lecture 1

Gn 3, 9-15.20

Lecture du livre de la Genèse

*Quand Adam eut mangé du fruit de l'arbre,
le Seigneur Dieu l'appela et lui dit :*

« Où es-tu donc ? »

L'homme répondit :

*« J'ai entendu ta voix dans le jardin,
j'ai pris peur parce que je suis nu,
et je me suis caché. »*

Le Seigneur reprit :

*« Qui donc t'a dit que tu étais nu ?
Aurais-tu mangé de l'arbre
dont je t'avais interdit de manger ? »*

L'homme répondit :

*« La femme que tu m'as donnée,
c'est elle qui m'a donné du fruit de l'arbre,
et j'en ai mangé. »*

Le Seigneur Dieu dit à la femme :

« Qu'as-tu fait là ? »

La femme répondit :

*« Le serpent m'a trompée,
et j'ai mangé. »*

Alors le Seigneur Dieu dit au serpent :

« Parce que tu as fait cela,

*tu seras maudit parmi tous les animaux
et toutes les bêtes des champs.
Tu ramperas sur le ventre
et tu mangeras de la poussière
tous les jours de ta vie.*

*Je mettrai une hostilité entre toi et la femme,
entre ta descendance et sa descendance :
celle-ci te meurtrira la tête,
et toi, tu lui meurtriras le talon. »*

*L'homme appela sa femme Ève (c'est-à-dire : la vivante),
parce qu'elle fut la mère de tous les vivants.*

– Parole du Seigneur.

ou Ac 1, 12-14

Lecture du livre des Actes des Apôtres

*Les Apôtres, après avoir vu Jésus s'en aller vers le ciel,
retournèrent à Jérusalem
depuis le lieu-dit « mont des Oliviers » qui en est proche,
– la distance de marche ne dépasse pas
ce qui est permis le jour du sabbat.*

*À leur arrivée, ils montèrent dans la chambre haute
où ils se tenaient habituellement ;
c'était Pierre, Jean, Jacques et André,
Philippe et Thomas, Barthélemy et Matthieu,
Jacques fils d'Alphée, Simon le Zélote, et Jude fils de Jacques.*

*Tous, d'un même cœur, étaient assidus à la prière,
avec des femmes,
avec Marie la mère de Jésus,
et avec ses frères.*

– Parole du Seigneur.

Psaume

Ps 86 (87), 1-2.3 ; 5. 6-7

R/ Pour ta gloire, on parle de toi, ville de Dieu !

*Elle est fondée sur les montagnes saintes.
Le Seigneur aime les portes de Sion
plus que toutes les demeures de Jacob.
Pour ta gloire on parle de toi, ville de Dieu !*

*Mais on appelle Sion :
« Ma mère ! »
car en elle, tout homme est né.
C'est lui, le Très-Haut, qui la maintient.*

*Au registre des peuples, le Seigneur écrit :
« Chacun est né là-bas. »
Tous ensemble ils dansent, et ils chantent :
« En toi, toutes nos sources ! »*

Évangile

Jn 19, 25-34

Évangile de Jésus Christ selon saint Jean

*Près de la croix de Jésus se tenaient sa mère
et la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas,
et Marie Madeleine.*

*Jésus, voyant sa mère,
et près d'elle le disciple qu'il aimait,
dit à sa mère : « Femme, voici ton fils. »*

*Puis il dit au disciple : « Voici ta mère. »
Et à partir de cette heure-là, le disciple la prit chez lui.*

*Après cela, sachant que tout, désormais, était achevé
pour que l'Écriture s'accomplisse jusqu'au bout, Jésus dit :
« J'ai soif. »*

*Il y avait là un récipient plein d'une boisson vinaigrée.
On fixa donc une éponge remplie de ce vinaigre
à une branche d'hysope, et on l'approcha de sa bouche.*

*Quand il eut pris le vinaigre, Jésus dit : « Tout est accompli. »
Puis, inclinant la tête, il remit l'esprit.*

*Comme c'était le jour de la Préparation (c'est-à-dire le vendredi),
il ne fallait pas laisser les corps en croix durant le sabbat,
d'autant plus que ce sabbat était le grand jour de la Pâque.*

*Aussi les Juifs demandèrent à Pilate qu'on enlève les corps
après leur avoir brisé les jambes.*

*Les soldats allèrent donc briser les jambes du premier,
puis de l'autre homme crucifié avec Jésus.*

*Quand ils arrivèrent à Jésus, voyant qu'il était déjà mort,
ils ne lui brisèrent pas les jambes,
mais un des soldats avec sa lance lui perça le côté ;
et aussitôt, il en sortit du sang et de l'eau.*

– Acclamons la Parole de Dieu.

Pour la Liturgie des Heures

*Liturgie des Heures, Tome III
Commun des fêtes de la Vierge Marie, p.1322 s.*

Sainte Vierge Marie, Mère de l'Église - Mémoire obligatoire

Office des Lectures

Hymne

“Ô toi dont la beauté” – Liturgie des Heures III, p. 1326
ou
“O virgo mater, filia”

**Allocution du Bienheureux Pape Paul VI – Concile Vatican II – Conclusion de la Troisième Session -
21 novembre 1964**

Marie, Mère de l’Eglise

Considérant les réflexions sur ces rapports étroits entre Marie et l’Eglise, c’est donc pour sa gloire et pour notre réconfort que Nous proclamons la Très Sainte Vierge Marie Mère de l’Eglise, c’est-à-dire de tout le peuple de Dieu, aussi bien des fidèles que des pasteurs, que nous l’appelons Mère très aimante; et Nous voulons que, dorénavant, avec ce titre si doux, la Vierge soit encore davantage honorée et invoquée par tout le peuple chrétien.

Il s’agit d’un titre, Vénérables Frères, qui n’est pas nouveau pour la piété des chrétiens; c’est même de préférence sous ce nom de Mère que les chrétiens et toute l’Eglise aiment invoquer Marie. Ce titre, en vérité, appartient à l’authentique substance de la dévotion à Marie, trouvant sa justification dans la dignité même de la Mère du Verbe incarné.

De même que la maternité divine est le fondement de la relation spéciale de Marie avec le Christ et de sa présence dans l’économie du salut opéré par le Christ Jésus, de même elle constitue le fondement principal des rapports entre Marie et l’Eglise, car elle est Mère de Celui qui, depuis le premier instant de l’Incarnation dans son sein virginal, s’est uni, en tant que chef, son Corps mystique qui est l’Eglise. Marie, donc, en tant que Mère du Christ, est Mère aussi de tous les pasteurs et fidèles, c’est-à-dire de l’Eglise.

C’est donc l’âme pleine de confiance et d’amour filial que nous levons les yeux vers elle, malgré notre indignité et notre faiblesse. Elle, qui nous a donné avec Jésus la source de la grâce, ne manquera pas de secourir l’Eglise alors que, dans l’abondance des dons du Saint-Esprit, elle s’adonne avec un nouvel élan à sa mission de salut.

Et notre confiance est encore ravivée et renforcée lorsque nous considérons les liens très étroits qui lient notre Mère du ciel au genre humain. Dans toute la richesse des prérogatives admirables dont Dieu l’a dotée pour la rendre digne d’être la Mère du Verbe incarné, elle n’en est pas moins toute proche de nous. Fille d’Adam comme nous, et donc notre soeur par le lien de la nature, elle est cependant la créature préservée du péché originel à cause des mérites du Sauveur, et qui, aux privilèges qu’elle a obtenus, joint la vertu personnelle d’une foi totale et exemplaire, méritant l’éloge évangélique : “Bienheureuse, toi qui as cru”.

Durant sa vie terrestre, elle a réalisé la figure parfaite du disciple du Christ, miroir de toutes les vertus, et elle a incarné les béatitudes évangéliques proclamées par le Christ. C’est pourquoi en elle toute l’Eglise, dans son incomparable variété de vie et d’oeuvres, atteint la plus authentique forme de l’imitation parfaite du Christ.

(Traduction : Documentation catholique, 1544-1545)

R/ Cf. Lc 1, 35

R/ L’Esprit Saint est venu sur Marie.

** La puissance du Très-Haut la prit sous son ombre.*

V/ Et de nouveau l’associa à la Passion du Fils du Très Haut de sorte qu’elle accomplit son rôle de Mère des rachetés (sauvés).

** La puissance du Très-Haut la prit sous son ombre*

Oraison

Voir Laudes

Laudes

Hymne

“Marie ! Tu étais là” – Liturgie des Heures III, p.1338

ou

“Quae caritatis fulgidum”

Antienne du Benedictus

“D’un seul coeur, les Apôtres participaient fidèlement à la prière avec Marie, la mère de Jésus.”

Oraison (Missel Romain, édition “carrée” p.1003)

Dieu de miséricorde, notre Père, ton Fils unique, en mourant sur la Croix, a voulu que la Vierge Marie, sa mère, soit aussi notre mère. Accorde à ton Eglise, soutenue par son amour, la joie de donner naissance à des enfants toujours plus nombreux, de les voir grandir en sainteté et d’attirer à elle toutes les familles des peuples. Par Jésus Christ.

Vêpres

Hymne

“Humble servante du Seigneur” – Liturgie des Heures III, p.1341

ou

“Vous êtes sans pareille” – Liturgie des Heures III, p. 1342

ou

“Virgo, Mater Ecclesiae”

ou

“Ave Maris stella” – Liturgie des Heures III, p. 1356

Antienne du Magnificat

“Le Seigneur dit à sa mère : ‘Femme, voici ton fils’. Puis, au disciples : ‘Voici ta mère’.”

Oraison

Voir Laudes